

LE TAM

Avril 2024

LE MAGAZINE DE TULLE AGGLO

N°46

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE !

L'AGGLO
CARRÉMENT
ENGAGÉE

budget

Année record
en investissements.

Page 6

éco pulse

Des aides
pour les entreprises.

Page 10

contrat chaleur

Première étape
pour le territoire.

Page 22



Le conseil communautaire du 10 avril dernier a voté le budget 2024.

Comme d'habitude, le fonctionnement des services constitue la pierre angulaire de l'équilibre financier : dépenses d'énergie et de fluides, participations à des organismes extérieurs (SYTTOM pour le traitement des ordures ménagères, Service Départemental d'Incendie et de Secours...) sont difficilement compressibles. Pour autant, chaque dépense a fait l'objet d'un examen attentif sur sa nécessité et l'enveloppe financière prévisionnelle. Ce travail fait par les services communautaires et les membres de la commission des finances a montré son intérêt pour dégager des marges pour l'investissement.

L'année 2024 est marquée sur ce point par deux projets majeurs, la réhabilitation complète du centre aqua d'une part, la modification de la collecte des déchets de l'autre (près de 10 M € à eux deux). Ces deux projets ont des points communs : diminuer le coût de fonctionnement et favoriser la transition écologique.

Pour le centre aqua, l'amélioration des process techniques (isolation thermique, récupération des eaux de rejet, photovoltaïque...) doit permettre une économie annuelle de plus de 300 000 € rien que sur les fluides sur un équipement actuellement "énergivore". Il apportera à ses utilisateurs un plus grand confort et proposera en plus un nouvel espace bien-être.

Pour la collecte des déchets, la réflexion est plus ancienne et remonte même à 2018 au travers d'un appel à projet de l'ADEME. Un travail de concertation avec l'ensemble des communes du territoire a été mené et a conduit au choix et aux modalités de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). L'objectif est de développer le geste pour tous : plus on trie, moins on paie sur la part incitative de la TEOM. Ce système permet de responsabiliser tous les producteurs de déchets, de faire baisser le tonnage à incinérer. L'objectif est de maîtriser l'évolution des coûts (traitement c'est-à-dire l'incinération, les transports...) dont les paramètres s'invitent tous à la hausse tout en s'engageant fortement en faveur de la préservation de l'environnement.

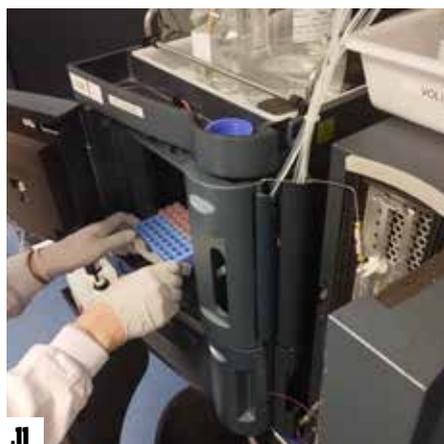
Ce changement suppose un effort collectif de tous les usagers du service et s'accompagne d'une réorganisation complète de celui-ci avec du matériel nouveau (colonnes, véhicules...) la création de nouvelles fonctions dédiées aux relations avec les usagers, la lutte contre les incivilités...

Je suis conscient que tout changement de comportement pose des contraintes, celles-ci devront être accompagnées et prises en compte par les services communautaires. Tulle agglomération poursuit son engagement quotidien au service du plus grand nombre. ■

Michel Breuilh
Président de Tulle agglomération



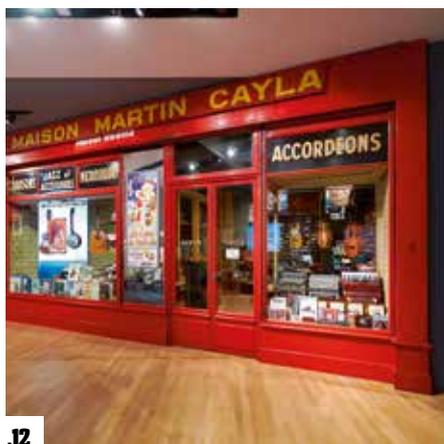
.08



.11



.14



.12



.05

actualités

P. 04

Limitier l'exposition aux polluants du quotidien. Ateliers mamans bébés. Une aide pour les apprentis et les alternants. Territoire en concert 2024. Le moustique tigre sur le territoire de l'agglo. Se déplacer avec TaD agglo. Fêter le printemps avec l'OTI. Les vacances de printemps au centre aqua. Comment se construit le budget de l'agglo ? Seconde phase de travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable. Assurer la sécurité des élèves. Application Modalis. Les chèques VAE reviennent. Transports scolaires : inscriptions mode d'emploi.

économie

P. 10

Éco pulse : pour vous aider dans vos projets. Tulle agglo soutient Eurofins Amatsi Analytics. Printemps des métiers du BTP. Promouvoir l'agglo auprès des étudiants en santé. Initio.

zoom sur...

P. 12

La Cité de l'accordéon et des patrimoines a ouvert ses portes !

dossier

P. 15

Trier plus, maîtriser mieux

environnement

P. 20

Un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial en cœur de Corrèze. Énergies Cœur de Corrèze développe l'autoconsommation collective ! Cumul des précipitations. Les Jeudis de l'Habitat. Tous au compostage partagé ! Les composteurs individuels de retour !

communes

P. 22

Journée de l'environnement à Favars. Saint-Hilaire-Peyroux : une 2^e fleur pour la commune. Le retour des thés dansants à Naves. Foire aux vins à Naves. Communes lauréates du dispositif Villages d'avenir. Des rencontres citoyennes en mai à Saint-Clément. Une nouvelle épicerie à Orliac-de-Bar. Appel au financement participatif à Saint-Mexant.

culture

P. 24

Culture en territoire : le renouveau du réseau de Lecture publique. 9^e édition du festival Balad'Oc. Nuits de Nacre : entre diversité et modernité. Un concert gratuit pour les enfants des ALSH. Un festival aux Champs 2024 qui s'annonce exceptionnel.

infos pratiques

P. 26

Syndicats des eaux : vos contacts

tribunes

P. 27

Le Tam. Tulle agglo Magazine - 7, impasse Sylvain Combes - 19000 Tulle. Téléphone : 05 55 20 75 00. Fax : 05 55 20 75 01. E-mail : tulleagglo@tulleagglo.fr. **Directeur de la publication** : Jean-François Labbat. **Rédactrice en chef** : Marie Cailleaud. **Rédaction** : Marie Cailleaud, Claire Mouzac, Coralie Vintéjoux. **Photos et illustrations** : Sylvain Faisan – Bproduction. Action logement. Mutualité française. Conservatoire de musique et de danse de Tulle. OTI Tulle en Corrèze. Romain Vinatier. Mairie de Favars. Nav'y danse. Maxime Lamarque. R. Riehl – Ville de Royan. Mairie de Saint-Mexant. Énergies Cœur de Corrèze. Colas Cavallès. Carole Massié. Marie Cailleaud. Claire Mouzac, Adobestock. **Mise en page et secrétariat de rédaction** : Sylvie Mahé. **Dépôt légal** : Avril 2024. **ISSN** : 1261-3320. **Tirage** : 23 500 exemplaires. **Diffusion** : La Poste. **Imprimerie** : Maugein - Tulle, adhérent Imprim'Vert, imprimé sur papier PEFC/10-31-3162.

limiter l'exposition aux polluants du quotidien



Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine vient de réaliser 3 vidéos pour sensibiliser particulièrement les futurs et jeunes parents, à l'importance de limiter l'exposition des tout-petits aux polluants que l'on retrouve dans les produits du quotidien : les peintures, la chambre de bébé et les parfums. ■

Découvrez la saga de la famille Martin sur : nouvelle-aquitaine.mutualite.fr/actualites/sante-environnementale-videos-bons-gestes-bebe



Logement

Une aide pour les apprentis et les alternants

Depuis le 15 février, les apprentis et alternants de moins de 30 ans employés dans une entreprise du secteur privé (non agricole) peuvent bénéficier du dispositif MOBIL-JEUNE d'Action Logement. Cette aide financière prend en charge une partie de leur loyer dans le cadre d'une location dans le parc privé ou social, d'un foyer ou résidence sociale, d'une sous-location (uniquement dans le parc HLM) ou bien d'une chambre en internat. Attention, le dépôt de la demande doit être réalisé 3 mois avant ou 3 mois après le démarrage du contrat de location. La prise en charge peut aller jusqu'à 1 100 € sur 11 mois par année de formation. ■

Pour connaître son éligibilité au dispositif et les conditions d'attribution, rendez-vous sur : mobiljeune.actionlogement.fr

EN BREF

Atelier mamans bébés

En partenariat avec la CAF et le Département de la Corrèze, la MSA et l'association Peuple et Culture, le CCAS de la Ville de Tulle propose l'atelier "Mamans bébé, un temps pour respirer !" les mardis (hors vacances scolaires) de 14h à 16h, dans les locaux de l'association Peuple et Culture au 36 avenue Alsace-Lorraine à Tulle. Animés par Iris Bugl, ces moments permettent aux mamans de faire une pause dans leur quotidien, d'échanger avec d'autres femmes et de créer un lien avec leurs enfants de 0 à 2 ans.

Plus d'informations auprès d'Iris Bugl au 06 08 30 63 24 ou du CCAS au 05 55 21 73 18 ou par mail à ccas@ville-tulle.fr.

MUSIQUE

Territoire en concert 2024



Chaque année, les élèves du Conservatoire de musique et de Danse de Tulle sillonnent les routes de l'agglo avec "Territoire en concert", une série de spectacles gratuits qui met en avant toute l'étendue de leurs talents. L'édition 2024 débutera avec "Danses d'anches" le vendredi 3 mai à 20h30, à la salle polyvalente du Lonzac. Cette représentation mettra en scène les classes d'accordéon, de hautbois et de danse dans un jeu de questions et de réponses, de petits et de grands, de mains droites et de mains gauches, de souffles et de regards. Trente musiciens et musiciennes, danseurs et danseuses partageront en mouvement leur façon contemporaine de jouer avec la musique baroque. ■

Retrouvez l'ensemble du programme de Territoire en concert sur tulleagglo.fr

26

C'est le nombre de communes corréziennes colonisées par le moustique tigre en 2023 (contre 17 fin 2022), selon l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sur le territoire de l'agglomération, les communes de Vitrac-sur-Montane et Tulle sont concernées. Le moustique tigre a fait son apparition entre 2016 et 2019 à Vitrac-sur-Montane et entre 2020 et 2022 à Tulle. Il reste une menace nationale même dans les communes non officiellement colonisées.

TRANSPORTS

Se déplacer avec le TaD agglomération

Le TaD agglomération est un service de transport à la demande qui vous permet de vous rendre à Tulle depuis votre domicile, les mercredis toute la journée et les samedis matins. Il dessert l'ensemble des communes de l'agglomération (hors Tulle). Le trajet coûte 2 € et 4 points de dépôt sont identifiés à Tulle (gare, Schorndorf, Brigouleix et Préfecture). ■

Pour réserver un voyage, contactez la plateforme Osicars au 05 55 21 26 54. Plus d'infos sur : tulleagglomeration.fr

EN BREF



Les vacances de printemps au centre aqua

CHANGEMENT D'HORAIRES

Les vacances de printemps auront lieu du 19 au 28 avril. À cette occasion, le centre aqua sera ouvert en continu de 12h à 20h du lundi au vendredi. Le vendredi 19 avril et aux horaires habituels les week-ends.

LES STAGES DE NAGE POUR LES ENFANTS

Des stages d'apprentissage de la natation et des stages de perfectionnement de la nage seront également organisés sur les deux semaines pour les enfants de 6 ans et plus. Les stages d'apprentissage auront lieu du lundi au vendredi de 10h à 12h. Du 22 au 26 avril, 20 places sont disponibles. Tarif : 92 € (entrées comprises).

Les stages de perfectionnement auront lieu, quant à eux, par groupe de 5, du lundi au vendredi de 13h30 à 14h15. Tarifs : 77 € (entrées comprises).

Pour tout renseignement complémentaire ou pour inscrire votre enfant, contactez le 05 55 20 08 08 aux horaires d'ouverture du centre aqua.

Retrouvez le programme complet des animations sur tulleagglomeration.fr



ANIMATIONS

Fêter le printemps avec l'OTI

L'été n'est pas encore là mais l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze prépare le terrain avec deux événements d'exception, conçus pour vous plonger au cœur de la saison estivale et révéler les trésors insoupçonnés du territoire. Le premier rendez-vous, baptisé "Raft'n'Chill", se déroulera le samedi 27 avril sur le site naturel de Bonnel à Saint-Hilaire-Peyroux. Cette journée permettra de vous initier gratuitement (et sur inscription) au rafting pour dévaler les eaux vives de la rivière Corrèze. Après cette aventure aquatique, place à la détente avec une guinguette gourmande et cosy installée sur les berges. Les bières locales de la Brasserie HV seront de la partie, accompagnées des savoureux burgers du food truck QG Street Food. Nouveautés cette année : une balade nature à la découverte des plantes sauvages proposée par l'association Goûteuses Mauvaises Herbes, ainsi qu'un vide grenier au bord de l'eau

organisé par l'association Danse Passion de Saint-Hilaire-Peyroux.

En juin, le village de Corrèze s'anime lors de l'événement désormais incontournable du printemps : "Le Quart d'Heure Corrèzien". Le dimanche 16 juin, cette fête du tourisme et de l'art de vivre vous invite à découvrir la Corrèze d'une manière unique. Le matin, plusieurs parcours de mobilités différents vous inviteront à explorer les beautés naturelles de la région. À l'heure du déjeuner, des chefs locaux raviront vos papilles avec de nombreux délices mettant en avant les saveurs authentiques de la gastronomie corrézienne. Toute la journée sera consacrée aux métiers d'art, aux créateurs, artisans et producteurs locaux, offrant une immersion dans la richesse artisanale du territoire. ■

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme Tulle en Corrèze au 05 55 26 59 61 ou par mail à tourisme@tulle-en-correze.com

budget 2024

COMMENT SE CONSTRUIT LE BUDGET DE L'AGGLO ?

Volé le 10 avril dernier par les conseillers communautaires, le budget 2024 de Tulle agglo engage un peu plus la collectivité dans la trajectoire fixée dans le projet de territoire : un territoire attractif et vertueux qui présente une capacité d'investissement. Mais comment se construit le budget d'une collectivité ? D'où vient l'argent et où part-il ? Décryptage !

L'INFO EN +

18 M€

Année record pour la section d'investissements avec un montant de plus de 18 M€, 2024 marque un tournant capital en faveur de la transition énergétique et écologique avec pour projet moteur, la réhabilitation du centre aqua à hauteur de 5,2 M€.

Acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes à exécuter pour l'année à venir, le budget d'une collectivité est aussi un acte politique qui traduit financièrement les orientations des élus. Pour les collectivités territoriales, le premier budget de l'année est nommé budget primitif. Son adoption doit respecter 6 principes budgétaires.

L'unité. Le budget doit être présenté en un document unique : le budget principal et les budgets annexes. Tulle agglo en a trois (zones d'activités, aménagement économique et parking) et un budget autonome (assainissement).

L'universalité. Cela signifie faire une évaluation sincère de l'ensemble des recettes et des dépenses. Une recette ne peut pas être affectée à une dépense particulière, et vice versa.

L'annualité. Un budget est voté par année civile, sauf en cas de budget pluriannuel. Il couvre ainsi la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les collectivités, tributaires de données issues de la loi de finances, ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget.

La spécialité. Le service bénéficiaire de chaque dépense doit être identifié très précisément. Les dépenses sont identifiées par section, chapitre et article.

L'équilibre. C'est la règle d'or ! Les collectivités présentent leur budget en deux sections (fonctionnement & investissement) votées à l'équilibre en dépenses et en recettes.

La publicité. Une fois voté, le budget est soumis au contrôle de légalité (service de l'État).

D'où vient l'argent ?

Les dotations et subventions. L'État accompagne les collectivités par le biais de dotations. Les principales sont la dotation de compensation et la dotation de fonctionnement. Les subventions perçues sont diverses et proviennent de différents partenaires. En 2024, le projet de réhabilitation du centre aqua bénéficie de 3 M€ de subventions (État, Fonds Vert, Ademe, Conseil Régional, Conseil Départemental...).

Les produits des services. Certains services dispensés par l'agglo permettent de percevoir des recettes : accueil des enfants en crèches, vente de tickets TuT agglo, abonnement transports scolaires, entrées piscine...

L'emprunt. Les collectivités peuvent emprunter seulement pour les dépenses d'investissements.

Les impôts. Tulle agglo fonctionne sur le principe de la fiscalité mixte. Elle perçoit des impôts provenant des ménages et des entreprises.

Où va l'argent ?

Le reversement aux communes. Selon le principe de solidarité et en contrepartie des compétences et de la fiscalité transférées, Tulle agglo reverse une partie de ses recettes aux communes. C'est l'attribution de compensation.

L'exercice des compétences. Projets, équipements, services à la population, salaires... Les postes de dépenses sont multiples et prennent différentes formes.

Le remboursement des emprunts. Comme tout ménage, ce que l'agglo emprunte, elle doit le rendre en capital et avec des intérêts. ■



AU QUOTIDIEN
18,5 M€

Culture et Sport : 7,2 M€
Transports : 4,5 M€
Voirie : 3,8 M€
Enfance / jeunesse : 2,7 M€
Santé : 305 000 €



ENVIRONNEMENT
19 M€

Assainissement : 8,7 M€
Collecte des déchets : 7,6 M€
Énergie / Climat : 1 M€
Habitat : 1 M€
Eau pluviales : 460 000 €
Zones humides et rivières :
331 € 000 €



ATTRACTIVITÉ
2,5 M€

Développement
Économique : 1,8 M€
Tourisme : 650 000 €
Enseignement supérieur :
87 000 €



COMMUNES
9,5 M€

Dotation de solidarité
communautaire : 350 000 M€
Attribution de compensation :
6 394 000 M€
Voirie : 2 547 000 M€
Investissements : 200 000 M€
(fonds de ruralité
et équipements communaux)



REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS
3,5 M€

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?



IMPÔTS
26,2 M€



**DOTATIONS
& SUBVENTIONS**
9,7 M€



**PRODUITS
& SERVICES**
5,4 M€



EMPRUNT
7,5 M€



PLUSIEURS AXES ROUTIERS SERONT FERMÉS PENDANT CETTE NOUVELLE PHASE DE TRAVAUX.

Chamboulive

Seconde phase de travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable

Les travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable se poursuivent dans le bourg de Chamboulive. Des perturbations telles que la fermeture d'axes routiers et la mise en place de déviations impactent la circulation des véhicules.

Compétente en matière d'assainissement collectif depuis 2018, Tulle agglomération s'applique à moderniser ses infrastructures en matière de traitement des eaux usées. En collaboration avec le SIAEP de Puy la Forêt, l'opération dure depuis plusieurs mois afin de répondre à de multiples objectifs : séparer les eaux pluviales des eaux usées, sécuriser les réseaux, ou encore créer une nouvelle station d'épuration.

La première tranche de travaux dans la traversée du bourg de Chamboulive s'est achevée à la fin du mois de décembre 2023. Pour la partie assainissement, elle a concerné la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les secteurs de la Grand-rue et des rues de la Cambuse, des Cordonniers, du Stade, de du Cimetière, du Tacot et des Puits. Parallèlement, le SIAEP du Puy la Forêt a procédé au renouvellement de la canalisation existante ainsi qu'à certains branchements.

Des revêtements de voirie provisoires ont été réalisés rue des Puits et rue du Cimetière pour la période hivernale. Les revêtements définitifs, réalisés au printemps, incluront également la rue du Stade, la rue des Cordonniers ainsi que les trottoirs de la Grand-rue.

Circulation des véhicules perturbée

Concernant l'assainissement collectif, les travaux de mise en séparatif se poursuivent dans le secteur Bourg nord

– route de la Faurie et ce, jusqu'au 17 mai prochain.

Durée prévisionnelle de la fermeture : 2 mois

La réalisation de cette nouvelle tranche de travaux nécessite, par ailleurs, la fermeture complète de la RD 940. Celle-ci est coupée à la circulation entre la place de l'église et le secteur de l'hôtel Deshors-Foujanet, par arrêté municipal. Une déviation est mise en place :

- Au nord de Chamboulive en empruntant la RD44 au niveau de Madranges,
- Au sud de Chamboulive en empruntant la RD44 au niveau du Po-teau à Seilhac.

À noter, il est localement impossible de rejoindre en véhicule le centre bourg par la RD 940 depuis la route de la Faurie et les hameaux situés au nord du bourg (secteurs Chaillac, Andrieux, Tavers...). Aucune déviation locale dans le bourg ne permet de contourner cette zone de travaux.

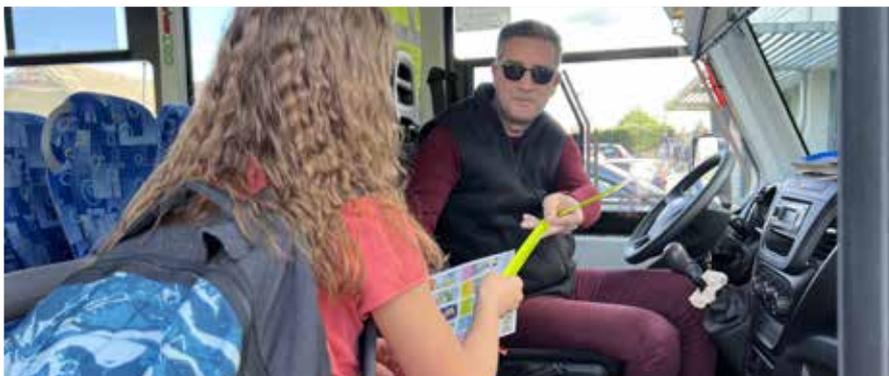
Depuis le centre bourg, il faut emprunter la route du Puy-Grand pour se rendre vers Le Lonzac et Treignac.

Certaines rues secondaires sont également soumises à une fermeture temporaire pour travaux :

- rue du Charron : fermeture prévisionnelle du 02 mai au 14 juin 2024,
- rue des Puits : fermeture prévisionnelle du 10 juin au 19 juillet 2024. ■

L'INFO EN +

L'ensemble des commerces et services de la commune restent ouverts et accessibles durant toute la durée des travaux.



sécurité routière

Des kits piétons pour les élèves

Depuis septembre 2023, Tulle aggro transporte les enfants du territoire vers leurs établissements scolaires, de la Maternelle au Lycée. Chaque jour, plus de 1800 élèves rejoignent l'un des 590 points d'arrêts, empruntent l'une des 86 lignes, pour se rendre dans l'une des 33 écoles du territoire.

La sécurité des élèves est une priorité. Lorsqu'ils se retrouvent sur la voie publique à la montée ou à la descente du bus et qu'il fait nuit, ils doivent être visibles de tous les conducteurs. Aussi en mars dernier, les élus de Tulle aggro et les services de l'État en Corrèze se sont associés pour fournir à l'ensemble

des enfants empruntant les bus un kit comprenant : un brassard de visibilité à mettre au bras ou sur le sac et le rappel des règles de sécurité pour les piétons. Ces kits ont été distribués aux élèves par les chauffeurs de bus qui en ont eux-mêmes été équipés.

Cette action émane d'une collaboration plus large entre Tulle aggro et les services de l'État en Corrèze. Ainsi au cours des prochains mois, différentes opérations de sensibilisation et de prévention des risques routiers seront proposées sur l'ensemble du territoire, auprès des différents publics (automobilistes, cyclistes, piétons...). ■

Mobilité douce

Les chèques VAE reviennent

Si vous souhaitez investir dans un vélo à assistance électrique, c'est le moment ! L'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE) de Tulle aggro est de retour. Le dispositif s'adresse aux personnes majeures domiciliées sur le territoire communautaire, dans la limite d'un chèque par foyer tous les trois ans. Les conditions d'attribution n'ont pas changé : un chèque de 100 €, 150 € ou 200 € sera remis au demandeur en fonction de ses revenus. Le chèque est valable trois mois après son émission auprès des 4 vélocistes partenaires (Spécialistes Vélos, Brival, Intersport et Décathlon Essentiel) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique de ville uniquement. Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs (État, communes...). ■

Pour faire votre demande de chèque VAE, rendez-vous sur le site tulleagglo.fr

EN BREF



Transports scolaires : inscriptions 2024, mode d'emploi

Les inscriptions aux transports scolaires de Tulle aggro ouvriront le 1^{er} juin sur le site : transports-scolaires.tulleagglo.fr.

Les frais de dossiers seront offerts jusqu'au 20 juillet inclus.

Si votre enfant était inscrit pour l'année 2023-2024, il vous suffira de vous connecter avec les identifiants enregistrés lors de la première inscription, puis de cliquer sur "renouvellement". Vous retrouverez alors les informations saisies l'année passée et vous pourrez les modifier si besoin.

Si votre enfant n'était pas inscrit, vous devrez créer un compte avec un identifiant et un mot de passe, puis remplir une demande.

Dans les deux cas de figure, vous devrez joindre les pièces justificatives (dernier avis d'imposition, photo d'identité de votre enfant, etc.) pour que le service Transports et Mobilité instruisse le dossier.

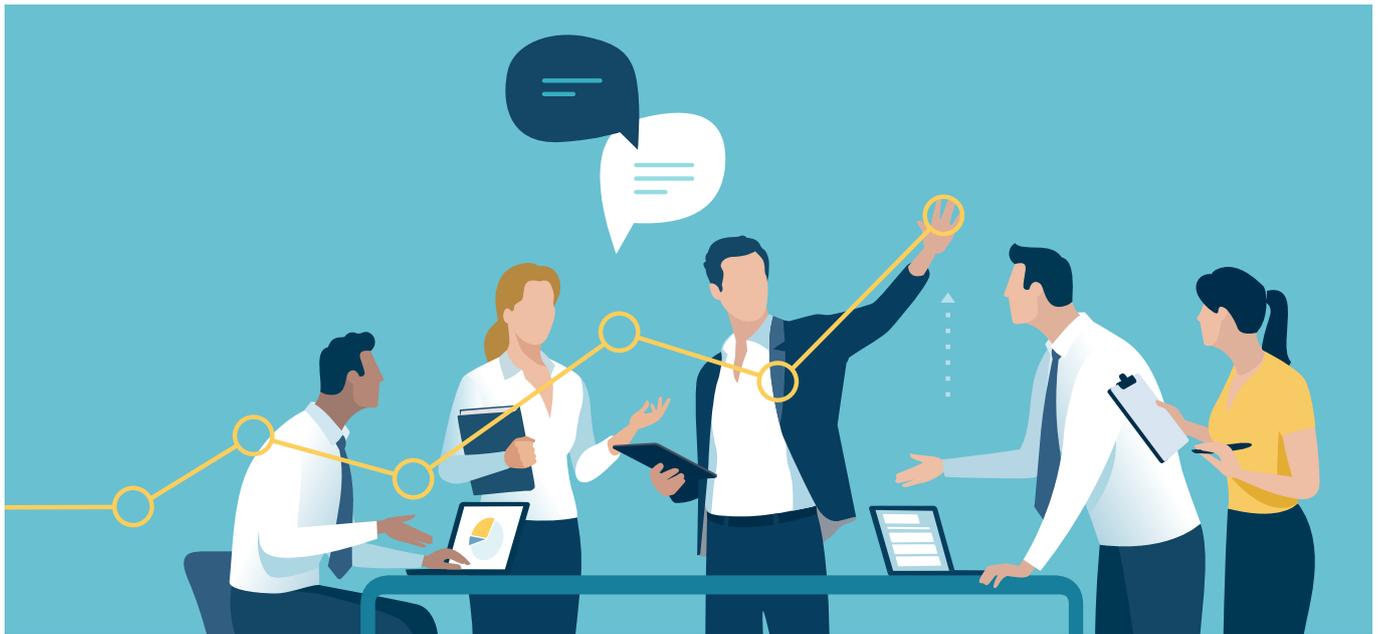
Si tout est conforme, le dossier est validé et vous pouvez passer au paiement en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.

À partir du 15 août, le titre de transport (carte papier) sera envoyé à votre domicile pour que votre enfant puisse emprunter les Transports scolaires dès la rentrée.

Plus d'infos sur tulleagglo.fr

10

C'est le nombre de réseaux de transports urbains présents sur l'application Modalis du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Parmi eux, on retrouve le réseau TuT aggro. Disponible dans Google Play et l'App Store, l'application permet de calculer vos itinéraires à pied, en transport en commun et en voiture, de consulter les horaires du TuT mais aussi d'acheter des tickets unitaires ou des carnets de 10.



entreprises

Éco pulse : pour vous aider dans vos projets

Depuis 2021, les dispositifs **Éco pulse investissements** et **Éco pulse numérique de Tulle agglo** permettent de soutenir et d'accompagner dans leurs projets, les TPE du commerce, de l'artisanat et des services installées sur le territoire. Découvrez leur fonctionnement.

Vous prévoyez des travaux dans votre commerce ? Vous souhaitez moderniser vos outils de travail ? L'agglo est là pour vous accompagner dans vos projets avec les dispositifs Éco Pulse investissements et Éco Pulse numérique.

Éco Pulse investissements

Avec ce dispositif, Tulle agglo accompagne financièrement les entreprises de proximité du secteur du commerce de l'artisanat et des services dans l'achat de matériel ou dans des travaux de rénovation. Pour en bénéficier, vous devez obligatoirement avoir un établissement ou un projet d'établissement sur le territoire de l'agglo. Votre chiffre d'affaires doit être inférieur à 1M€.

En 2021 et 2022, une quarantaine de dossiers ont été accompagnés et une trentaine en 2023. Cela représente une enveloppe totale de 399 540 € de subventions attribuées.

Éco Pulse numérique

Ce dispositif a été créé afin d'accompagner les entreprises de proximité (commerciales, artisanales, industrielles ou de services) dans leur transformation numérique. Les investissements matériels, les logiciels et les prestations intellectuelles telles que la communication digitale ou les formations professionnelles sont éligibles à condition d'apporter une réelle plus-value à l'entreprise.

En 2021, 3 dossiers ont été accompagnés, 17 en 2022 et 9 en 2023. Cela représente une enveloppe totale de 41 025 € de subventions attribuées.

Comment bénéficier de ces aides ?

Vous êtes intéressé par ces aides et vous ne savez pas comment procéder ? Voici le mode d'emploi.

01. Tout d'abord, contactez le Pôle Éco afin de vérifier l'éligibilité de votre projet.

02. Si vous êtes éligible, constituez votre dossier ; là aussi, le Pôle Éco peut vous venir en aide.

03. Une fois terminé, votre dossier passe devant le comité de sélection qui va fixer le montant de la subvention.

04. Dernière étape : le versement de la subvention après la présentation des pièces justificatives demandées. ■



L'INFO EN +

Élodie Maugret est cheffe de projets Attractivité et Accompagnement économique à Tulle agglo. Elle est l'interlocutrice privilégiée des entreprises intéressées par les dispositifs Éco Pulse investissements et Éco Pulse numérique. Vous pouvez contacter le Pôle éco par téléphone au 05 55 20 68 46 ou par mail à poleeco@tulleagglo.fr



UN PROJET D'EXTENSION POUR L'UN DES PLUS GRANDS CENTRES EUROPÉENS D'ÉTUDES DE STABILITÉ DES BIOPRODUCTIONS PHARMACEUTIQUES EN CORRÈZE.

industrie

Tulle aggro soutient Eurofins Amatsi Analytics

Le 11 décembre dernier, les élus de Tulle aggro ont voté l'aide financière accordée à la SAS Eurofins Amatsi Analytics dans le cadre du projet d'extension de construction de l'un des plus grands centres européens d'études de stabilité des BIOProductions pharmaceutiques en Corrèze (STABIOCOR).

Installée depuis 2018 à Saint-Augustin, l'entreprise fait partie du réseau Eurofins BioPharma Product Testing France qui totalise 400 employés répartis sur 8 sites en France, lui-même intégré au groupe d'Eurofins, leader mondial dans le domaine des tests pour la vie, présent dans 61 pays. Actuellement, le site de Saint-Augustin compte 24 ETP. À l'horizon de 2029, 18,7 ETP minimum seront créés pour atteindre un

total de plus de 43 personnes sur site. Le projet d'extension doit permettre de stocker à moyen et long termes des échantillons de produits pharmaceutiques, dans différentes conditions déterminées et réglementées de températures et d'humidité, et d'analyser leur stabilité. L'objectif : attribuer une durée de péremption et indiquer des conditions particulières. C'est indispensable pour toute autorisation de mise sur le marché de produits pharmaceutiques.

Tulle aggro a souhaité marquer son intérêt pour ce projet ambitieux. Au vu des perspectives d'emplois, des retombées économiques et un investissement de 5 M€, les élus ont voté une subvention de 100 000 €. ■

santé

Promouvoir l'agglo auprès des étudiants en santé

En mars dernier, la Faculté de Médecine-Pharmacie de Limoges organisait le Forum Limousin Santé-Territoires. Tulle aggro était présente sur le stand du département de la Corrèze avec d'autres collectivités au titre du Contrat Local de Santé de Tulle et son aggro. L'objectif ? Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, ...) pour leur donner envie de s'y installer à la fin de leurs études. ■

EN BREF



initio

Des dispositifs pour les femmes entrepreneures

Deux dispositifs à destination des femmes entrepreneures vont être lancés en co-financement avec le PAREF (Etat, Région N-A, BPI France). Os'elles, en partenariat avec France Travail, est un parcours d'incubation de 9 mois destiné à 12 femmes porteuses d'un projet d'entreprise (demandeuses d'emploi ou créatrices récentes). Il inclut un accompagnement individuel, des ateliers thématiques et des work cafés.

Le programme Start'elles est destiné à booster le lancement d'une entreprise créée par une femme. Il inclut un hébergement gratuit sur un temps donné, une offre de services mutualisés, un accompagnement personnalisé de proximité, des ateliers thématiques, une mise en réseau et une mise en lumière de l'activité.

Infos au 05 55 20 87 00
et sur initio-tulle.fr

Nouvelle entreprise accueillie

Audrey Comby a choisi Initio pour ouvrir son cabinet de kinésologue. La kinésologie est une pratique professionnelle basée sur une approche holistique destinée à favoriser un état d'équilibre et de bien-être physique, mental et psycho-émotionnelle de la personne dans son ensemble.

Contact : Audrey Comby
06 82 15 91 60
audreykinesio19@gmail.com

6

C'est le nombre de jours que dure le Printemps des Métiers au CFA Bâtiment à Tulle. Du 27 mai au 1^{er} juin, venez découvrir les métiers du BTP à travers différentes animations : traitement des toitures, inspection de bâtiment par un drone, job dating, atelier recherche d'emploi, etc. Plus d'infos auprès de BTP CFA 19 Tulle au 05 55 29 92 60 et sur btpcfana.fr



.01

.04

OUVERTURE

La Cité de l'accordéon et des patrimoines a ouvert ses portes !

Après trois ans de travaux, la Cité de l'accordéon et des patrimoines a ouvert ses portes au public le 6 avril après une inauguration, la veille par la Ministre de la Culture Rachida Dati. L'occasion de découvrir les collections tullistes dans le bâtiment de l'ancienne Banque de France, totalement réhabilitée par la Ville de Tulle.

Des instruments exceptionnels, des créations originales et l'histoire ouvrière de Tulle sont mis en avant à travers trois collections : le parcours accordéon, le parcours point de Tulle et le parcours Manufacture d'armes. L'expérience de visite est complétée par des dispositifs interactifs ou numériques. Le visiteur peut ainsi toucher certains objets, découvrir des infos supplémentaires via des tablettes tactiles... ou bien même essayer de jouer de l'accordéon ! ■

.01 Des dispositifs numériques et interactifs sont présents tout au long de la visite.

.02 Le Coffre, un lieu d'expérimentation autour de l'accordéon. Qui osera enfiler les bretelles et tenter quelques notes ?

.03 Un lieu de découverte et d'expériences, à découvrir seul, entre amis ou en famille.

.04 La Cité de l'accordéon et des patrimoines, à découvrir dès le 6 avril.

.05 Les productions de la Manufacture d'armes ainsi que sa célèbre sirène sont également présentes dans les collections.

.06 La boutique Cayla, reconstituée comme telle lorsqu'elle était installée rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris.



.03



.05



.06



LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE !

environnement

TRIER PLUS, MÂTRISER MIEUX

**L'objectif ? Réduire notre volume d'ordures ménagères incinérées !
Les enjeux ? Préserver notre environnement en développant le tri
et la revalorisation des ressources et maîtriser les coûts qui augmentent,
à raison d'1 million d'euros par an à service constant. Les actions ? Triier,
composter, optimiser la collecte et permettre à tous de maîtriser sa facture.**

Le cadre est donc posé. Nous devons réduire nos déchets incinérés en passant de 239 kg/an/hab à 170 kg/an/hab d'ici 2027. Un impératif environnemental et économique. La gestion des déchets et plus spécifiquement le traitement des ordures ménagères est l'une des activités les plus polluantes. La réponse la plus directe pour moins polluer est donc simple : il faut baisser le volume de déchets incinéré. Comment faire ? À l'agglo, les élus ont fait le choix d'activer 4 leviers : trier, composter, optimiser la collecte et mettre en place l'incitativité.

Alors concrètement quels vont être les changements pour vous, usagers ? Une collecte en 100 % point d'apport volontaire*. Aujourd'hui réservées au verre, papier et emballages recyclables, les colonnes vont être étendues aux ordures ménagères. La collecte de tous les déchets (OM et tri) sera en 100% PAV. Fini donc les bacs 4 roues (marron et jaunes) posés un peu partout sur le territoire.

À la place, plus de 450 colonnes ordures ménagères accompagnées systématiquement d'une colonne emballages recyclables seront déployées d'ici l'automne. Soit 450 points d'apport volontaire, accessibles 7 jours sur 7, sécurisés, référencés et cartographiés. Les colonnes d'ordures ménagères seront équipées d'un contrôle d'accès permettant aux usagers de suivre précisément leur production d'OM et de fait le coût que cela représente à l'année.

Cette évolution est un bouleversement dans nos pratiques mais aussi dans notre rapport aux déchets. Une petite révolution qui suit celles déjà opérées : l'eau du robinet ne coule plus pendant que l'on se brosse les dents, les moteurs des voitures ne tournent plus pendant que l'on récupère le pain à la boulangerie, la lumière ne brille plus dans une pièce vide... Alors pourquoi incinérer des déchets composés à 80 % d'eau ou des bouteilles de verre recyclables à l'infini ? ■

* Cf encart page 17.

AU SOMMAIRE

- .16 En pratique : comment et quand cela va-t-il changer ?
- .18 Vrai/Faux : attention aux idées reçues

en pratique

Comment et quand cela va-t-il changer ?

Prévue en deux phases, l'évolution des modalités de collecte commencera cet été avec les emballages recyclables puis s'achèvera à l'automne avec les ordures ménagères. Zoom sur le calendrier et les changements de modalités.

Les grands principes du changement

PRINCIPE N° 1 450 PAV À DISPOSITION SUR L'AGGLO

Ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papier... Désormais sur un même PAV, je retrouve l'ensemble des colonnes de tri. L'implantation des PAV a été faite en concertation avec les élus municipaux afin de correspondre à des lieux de passage (domicile – travail, domicile – école, domicile – services...). Vous croiserez forcément la route d'un PAV lors de vos déplacements. Vous pouvez déposer vos déchets dans le PAV de votre choix.

PRINCIPE N° 2 LA COLLECTE DES COLONNES EST OPTIMISÉE

Aujourd'hui, la collecte des bacs 4 roues est calendaire, cela signifie qu'elle respecte un calendrier. Exemple : tous les mardis, c'est la collecte des bacs d'ordures ménagères à Chamboulive. Ainsi, les camions bennes partent sur les routes tous les mardis sans savoir si les bacs sont pleins, à moitié pleins ou vides. Pas très éco-responsable tout ça ! Surtout lorsque l'on connaît la consommation d'un camion benne (entre 50 et 60 L/100 km). Demain, la collecte sera faite en fonction du taux de remplissage. Les camions-grues ne se déplaceront que lorsque les colonnes seront pleines. Les données seront collectées par le système d'accès. Les tournées changeront chaque jour et se feront en fonction des besoins.

PRINCIPE N° 3 JE PEUX SUIVRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS

Équipées d'un contrôle d'accès, les colonnes d'ordures ménagères devront être déverrouillées grâce à la carte qui vous sera envoyée à l'automne. Ce système permettra de suivre votre production de déchets et de connaître les volumes jetés chaque année, comme pour l'eau. Vous pourrez ainsi adapter vos habitudes si vous constatez que votre production est trop élevée.

PRINCIPE N° 4 JE PEUX MAÎTRISER UNE PARTIE DE MA FACTURE AVEC L'INCITATIVITÉ

Avec la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), les élus ont souhaité vous responsabiliser en vous donnant la possibilité d'agir directement sur une partie de votre facture. Pourquoi seulement une partie ? La TEOMI est composée d'une part fixe, la TEOM, et d'une part variable, l'incitativité, qui correspond au volume d'ordures ménagères jeté. La part fixe est perçue par l'État avec la taxe foncière. La part variable est calculée par le service collecte des déchets de Tulle agglo et correspond à vos ouvertures de trappes.

Quel calendrier ? Le calendrier peut être ajusté en fonction des délais des fournisseurs (camions et équipements)

Été 2024

Automne 2024

2025

2026

PHASE 1

Déploiement des nouvelles colonnes et collecte des emballages recyclables en 100 % PAV.
Fin des sacs jaunes et des bacs roulants jaunes.

PHASE 2

Déploiement progressif (par secteur) des nouvelles colonnes à ordures ménagères*, distribution des cartes d'accès et mise en place progressive par secteur des nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères, en 100 % PAV.

ANNÉE PÉDAGOGIQUE

Les nouvelles modalités de collecte sont effectives et les données enregistrées permettront d'établir en 2026 une facture pédagogique de la TEOMI. Les données recueillies permettront également d'ajuster le service (taux de remplissage, fréquentation des PAV, etc.)

ANNÉE TRANSITOIRE

À la réception de votre taxe foncière, vous paierez la TEOM. Vous recevrez en même temps la facture pédagogique de la TEOMI (non facturée). Cette année permettra à tous de comprendre le fonctionnement de l'incitativité et d'ajuster son comportement si besoin.

La TEOMI, comment ça marche ?

AUJOURD'HUI, VOUS PAYEZ LA TEOM

Elle est calculée par les services fiscaux sur la même base que la taxe foncière. Cette base est multipliée par un taux, voté par les élus en conseil communautaire. Actuellement, il est de 10,20 %.

DEMAIN (À PARTIR DE 2027), VOUS PAIEREZ LA TEOMI

Elle est composée de la part fixe, la TEOM, dont le taux sera abaissé entre 8 et 9 % et de la part variable, l'incitativité qui peut représenter 10 à 45 % de la TEOMI.

L'INCITATIVITÉ EST CALCULÉE EN FONCTION DE L'UTILISATION DU SERVICE : UN COÛT AU LITRE

Elle dépend de votre production d'ordures ménagères. Les colonnes d'ordures ménagères auront des trappes d'environ 50 L. Le prix projeté (estimé à l'été 2024 par les élus et réajusté chaque année si besoin selon nos comportements) sera d'environ 1 € l'ouverture de trappe, que le sac fasse 20 L, 30 L ou 50 L.

POURQUOI UN COÛT AU LITRE ET PAS AU POIDS ?

Les intempéries et les aléas techniques rendent cette option injuste pour les usagers. Le prix au volume (litre) permet une équité quel que soit le type d'ordures ménagères produites.



2027

PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION DE LA TEOMI

Sur la base des données collectées en 2026.

L'INFO EN +

*Certains foyers de Favars, Saint-Germain-les-Vergnes et Seilhac, équipés de bacs individuels ordures ménagères et emballages recyclables devront respecter un calendrier de collecte. Pour chaque levée d'un bac OM, une collecte sera comptabilisée, que le bac soit plein, à moitié plein ou vide. La distribution des bacs aura lieu à l'automne.

LA TEOMI, ENCORE UNE NOUVELLE TAXE !**FAUX**

La TEOMI est une évolution de la TEOM (déjà payée actuellement avec la taxe foncière) qui bénéficie d'une part variable. Cette dernière dépend de votre production de déchets. Moins vous produisez, plus votre part variable est faible. Vous pouvez ainsi agir directement sur le montant de votre taxe, donc votre facture.

LA TEOMI COÛTE PLUS CHER !**FAUX**

La TEOMI permet, en responsabilisant les usagers, de maîtriser les coûts du service de collecte et de limiter l'impact de l'augmentation des coûts de traitement des déchets. La somme globale attendue par l'ensemble des foyers est la même, elle est répartie différemment. Le passage à la tarification au service réel implique un rééquilibrage des montants payés par les foyers sur le territoire. Aujourd'hui, en France, 4,5 millions d'habitants sont concernés par la TEOMI. Ce mode de tarification a déjà fait ses preuves, affichant en moyenne une baisse de 30 % des quantités collectées.

vrai / faux

**ATTENTION
AUX IDÉES R****LA TARIFICATION INCITATIVE NE SERT À RIEN !****FAUX**

Plus de 200 collectivités en France ont adopté une tarification incitative. Partout, elle fait ses preuves : la tarification incitative permet de réduire de 20 à 30 % la quantité des ordures ménagères et assimilées collectées. La baisse peut même atteindre 30 à 50 % pour les seules ordures ménagères résiduelles. Les déchets recyclables (dont le verre) sont mieux triés.

AVEC CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE, IL VA Y AVOIR DES DÉPÔTS SAUVAGES !**VRAI & FAUX**

Tout changement de collecte induit une légère augmentation des incivilités les premiers mois avant de régresser. Habitudes bouleversées, contestation volontaire ou encore oubli de la carte d'accès sont parmi les premiers motifs. Toutefois, les dépôts sauvages existent déjà et sont constatés quotidiennement aux pieds des conteneurs et des colonnes mais aussi en pleine nature. L'effet "d'augmentation" est amplifié en période de changement : nous serons plus attentifs aux potentielles conséquences induites surtout lorsqu'elles sont négatives. Le dépôt sauvage est aujourd'hui une réalité qui n'est pas liée au mode de collecte mais aux comportements individuels.



L'AG
CARRÉ
ENGA

DÉSORMAIS, LES POUBELLES VONT ÊTRE PAYANTES !

FAUX

La collecte et le traitement des déchets sont un service public, financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, incluse dans la taxe foncière. C'est un impôt prélevé par les services fiscaux.

DE TOUTE FAÇON... PLUS ON TRIE, PLUS ON PAIE !

FAUX

Le geste de tri permet de récupérer des recettes par la vente des matériaux triés en vue de leur recyclage et en obtenant un soutien financier de la part des Éco-organismes. En 2023, 1 022 tonnes d'emballages ont été triées grâce à vous (mais les recettes générées par ces tonnes triées ne couvrent pas la totalité du coût du service de gestion des déchets qui s'élève à 6 millions d'euros par an). Arrêter de trier = moins de recettes. En parallèle, les déchets résiduels (ceux qui ne sont ni recyclables, ni compostables) sont de plus en plus chers à traiter et sont de plus en plus taxés. Arrêter de trier = augmentation du volume d'ordures ménagères = augmentation des taxes pour Tulle agglomération. En conclusion : **moins on trie... plus on paie**. Si les usagers trient moins, le service sera encore plus coûteux (avec plus d'ordures ménagères à incinérer), des taxes plus importantes et des recettes en moins (en vendant moins de matériaux et en percevant moins de soutiens financiers). Inévitablement, cela se répercuterait sur le montant de la TEOM, afin de respecter le principe d'équilibre du budget. Votre geste de tri est très important !

ÉQUES



LES DÉCHETS COÛTENT DE PLUS EN PLUS CHER !

VRAI

Pour Tulle agglomération, les coûts d'incinération sont de plus en plus élevés et cela s'explique par un double effet. Les taxes nationales augmentent. En 2020, 1 tonne incinérée valait 101 € contre 150 € en 2024. À cela s'ajoutent les coûts de la vie qui augmentent comme les dépenses liées au fluide par exemple. Alors pour ne pas répercuter ces augmentations sur les usagers, les élus ont choisi de changer le mode de collecte et de mettre en place l'incitativité.

AVEZ-VOUS PRIS EN COMPTE LA SITUATION DES PERSONNES ISOLÉES ET SANS MOBILITÉ ?

OUI

Un service à l'utilisateur va être développé pour expliciter les démarches à effectuer et répondre aux attentes des usagers. Néanmoins, les personnes en grande difficulté de mobilité sont rarement laissées sans ressources seules chez elles.

AGLO ÉMÉMENT AGÉE

LES PROFESSIONNELS SONT-ILS CONCERNÉS PAR L'INCITATIVITÉ ?

OUI

Contribuables de la redevance spéciale, les professionnels aussi auront une part d'incitativité qui sera mise en place. Pour déterminer leurs besoins et adapter au mieux la tarification (TEOMI ou RSI) une enquête sera réalisée en printemps.

J'AI ENCORE PLEINS DE QUESTIONS !!

FOIRE AUX QUESTIONS DISPONIBLE SUR PROJETDECHETS.AGLO-TULLE.FR



zoom sur l'actualité des communes de l'agglo

LE TERRITOIRE : TOUTES LES INFOS ET LES RENDEZ-VOUS



naves

Le retour des thés dansants

L'Amicale Navaroise des Anciens Combattants d'Algérie (l'ANACA) a œuvré pendant plus de 20 ans pour que deux fois par an, environ 250 passionnés d'accordéon se retrouvent le temps d'un après-midi avec les mêmes envies : passer un bon moment entre amis, se détendre, ou tout simplement danser, entraînés par des orchestres talentueux.

Après toutes ces années d'investissement sans relâche, l'ANACA a fait le choix de passer la main à l'association NAV'Y Danse, qui a répondu favorablement à sa demande pour assurer la continuité des Thés dansants sur la commune de Naves. Le prochain Thé dansant aura lieu le samedi 21 juin. Il sera animé par Nathalie Legay. Les dates et orchestres pour la 2^e partie de l'année, seront communiqués ultérieurement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association NAV'Y Danse par mail à navydanse@gmail.com ou au 06 07 64 49 23.

Foire aux vins

Amateurs de bons vins ou simples curieux, rendez-vous le samedi 27 avril (de 16h à 21h) et le dimanche 28 avril (de 9h à 18h) à Naves, à la salle du Pré bourru. L'association Naves Animations y organise une foire aux vins. Le dimanche, un vide-grenier accompagnera les festivités. Un repas sera également proposé le midi sur réservation au prix de 15 €.

Pour réserver, contactez le 06 79 08 34 21

favars

Journée de l'environnement

L'édition 2024 de la Journée de l'environnement aura lieu le samedi 8 juin, à la salle polyvalente, de 13h30 à 19h. La thématique 2024 portera sur la règle des trois R (Récupération, Réparation, Réutilisation) afin de montrer qu'il existe des dispositifs d'adaptation et de lutte à tous les niveaux contre le réchauffement climatique.

Vous pourrez notamment tout savoir sur le tri, le compostage et le nouveau schéma de collecte avec le service Collecte et Valorisation des déchets de Tulle aggro. Des animations sont également prévues autour du thème de l'eau, de la réparation d'objets ou bien des arbres fruitiers. Un spectacle du Foyer de Favars clôturera cette journée. ■



Saint-Hilaire-Peyroux : Une 2^e fleur pour la commune



À la suite du passage du jury en septembre 2023, la commune de Saint-Hilaire-Peyroux a obtenu sa 2^e fleur « Villes et villages fleuris », le label national de la qualité de vie. Élus, agents et bénévoles étaient présents à la remise des prix de la région Nouvelle-Aquitaine qui a eu lieu mercredi 20 mars à Royan. La commune est engagée dans cette opération depuis 2008.

EN BREF



saint-mexant

Appel au financement participatif

La municipalité de Saint-Mexant souhaite réaménager le complexe sportif situé à Boussageix, près du centre bourg. Ce projet comporte plusieurs volets : la réhabilitation d'un terrain de tennis existant et la construction d'un nouveau terrain, l'aménagement d'un terrain multisports (panneaux de basket, cages de foot, etc.) et la création d'un skatepark. Même s'il est financé à hauteur de 80 % par des aides publiques (Tulle agglomération fait partie des financeurs), 20 % restent à la charge de la commune, soit un peu plus de 24 000 €. Cela représente une somme conséquente pour les finances communales. Afin de mener à bien cet investissement qui bénéficiera à l'ensemble de la population, la municipalité a donc décidé de faire appel au financement participatif. Près de 10 000 € ont déjà été récoltés via une cagnotte en ligne.

Si vous le souhaitez, vous avez jusqu'à fin mai pour participer. Pour rappel, chaque don peut être défiscalisé à hauteur de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les professionnels.

Pour faire un don, rendez-vous sur le site : app.collecticity.fr/fr/st-mexant



saint-clément

Des rencontres citoyennes en mai

Les deuxièmes Rencontres citoyennes de Saint-Clément auront lieu le samedi 25 mai. Dès 10h, les habitants de la commune débattront autour de 3 thèmes : la mobilité douce dans le centre-bourg, le financement participatif de la végétalisation de la cour de l'école et l'organisation d'un pique-nique géant. Les discussions pourront également s'articuler autour de thèmes libres choisis par les participants. Des animations sont également prévues toute la journée. ■

Inscriptions auprès de la mairie au 05 55 27 00 54

9

C'est le nombre de communes de l'agglomération lauréates du dispositif de l'État "Villages d'avenir". Il s'agit de : Corrèze, Gimel-les-Cascades, Orliac-de-Bar, Pierrefitte, Saint-Salvador, Chamboulive, Saint-Clément, Lagraulière et Chanteix. Elles vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans la conception et la réalisation de leurs projets tels que la rénovation d'un monument, l'ouverture d'un lieu de convivialité ou l'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Orliac-de-Bar

Une nouvelle épicerie citoyenne

Depuis le 18 novembre dernier, une épicerie citoyenne est installée à Orliac-de-Bar, dans la grange en face de l'auberge. Elle est ouverte tous les samedis matin de 9h à 12h. Ce commerce fonctionne sur un système associatif. S'il est évidemment ouvert à tous, il faut adhérer pour pouvoir consommer. L'adhésion est de 10 € par an pour une personne seule ou une famille monoparentale, et de 20 € par an pour une famille. Les adhérents doivent donner 2 heures de leur temps par mois pour assurer le fonctionnement de l'épicerie (tenir une permanence, aller chercher des produits chez les producteurs, ...). Environ 300 références sont actuellement proposées telles que des produits locaux, en vrac, et bio (épicerie salée et sucrée) mais aussi des plats à emporter proposés par l'Auberge la Tanière. Grâce à des charges de fonctionnement peu élevées, l'épicerie propose ses produits à prix coutant. Cela signifie que les consommateurs paient le prix des produits aux prix payés par l'épicerie aux fournisseurs. Ce concept original vise à offrir un service de proximité, créer du lien social



et favoriser une alimentation en circuit court, à juste prix pour le producteur et le consommateur. ■

Renseignements :

Maxime au 06 19 01 08 98

ou Nadine au 07 67 23 06 55 et par mail à lepiceriedorliac@mailo.com

Site internet : www.monepi.fr

Énergies renouvelables

Un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial en cœur de Corrèze

Le 21 février dernier, Tulle aggro et cinq autres intercommunalités ont signé un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Ce dispositif va permettre d'accompagner tous les projets de développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire du partenariat.



Qu'est-ce qu'un CCRT ? Le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial est un outil de coopération et de mutualisation créé par l'ADEME, l'agence de la transition écologique, pour permettre aux territoires peu denses de faire émerger des projets de développement de solutions renouvelables thermiques telles que la géothermie, le solaire thermique, la biomasse ou bien la récupération de chaleur fatale.

Qui fait partie du CCRT ? La convention d'entente intercommunale rassemble six intercommunalités signataires : Tulle aggro, le Pays d'Uzerche, le Pays de Lubersac-Pompadour, Ventadour-Égletons Monédières, Xaintrie Val'Dordogne et Midi corrézien.

Le périmètre d'action du CCRT s'étend sur 3 000 km² soit 60 % du département de la Corrèze. Il représente près de 100 000 habitants soit 40 % de la population corrézienne et se compose de 150 communes.

Tulle aggro assure le rôle d'opérateur territorial du contrat en gérant son portage administratif et financier ainsi que son animation.

Que va permettre ce partenariat ? La chaleur représente aujourd'hui près de la moitié des consommations d'énergie et elle reste majoritairement produite par des énergies fossiles, importées et carbonées. Sur le territoire des 6 intercommunalités partenaires et signataires du CCRT, seule 27 % de la chaleur consommée est issue d'énergies renouvelables.

Le CCRT va permettre d'accompagner tous les projets du territoire de partenariat qui interviennent sur le patrimoine des collectivités partenaires, d'autres partenaires publics, parapublics ou encore d'opérateurs privés. L'objectif est de faire émerger 33 projets pour atteindre 5 549,5 MWh/an de production EnR d'ici 2027.

Ainsi, une enveloppe de 2 893 290 € mobilisables sur les 4 prochaines années permettra d'accompagner les projets sur les études préalables, les missions d'assistance et les investissements. Une enveloppe de 222 000 € permettra également aux territoires de mobiliser une ingénierie technique locale.

Qui peut en bénéficier ? Tous les porteurs de projet de production de chaleur renouvelable – qu'ils soient des acteurs publics, privés ou associatifs - peuvent être accompagnés. Il faut cependant qu'ils disposent d'un numéro SIRET.

L'attribution des aides du dispositif est soumise au respect des critères d'éligibilité de l'ADEME. ■



Retrouvez plus d'informations sur le CCRT et les conditions d'attribution des aides financières sur : tulleagglo.fr, onglet "Les Projets".

L'INFO EN +

Vous êtes un artisan ou un commerçant ? Vous avez une entreprise ou une SCI ? Vous avez un projet de production de chaleur renouvelable ?

Contactez Francis Patoureau, l'animateur du contrat au 07 88 82 02 03 ou par mail à francis.patoureau@tulleagglo.fr



PHOTOVOLTAÏQUE

Énergies Cœur de Corrèze développe l'autoconsommation collective !

Depuis le mois de juin, la SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze, a mis en service sa première centrale photovoltaïque sur le toit de la salle multi-activité du Pré Bourru, à Naves.

Face à l'augmentation des coûts de l'électricité, le conseil coopératif d'Énergies Cœur de Corrèze et la mairie de Naves, propriétaire du bâtiment, ont eu l'idée de développer une opération d'autoconsommation collective. La convention a été signée avec ENEDIS et depuis le 1^{er} décembre, une partie de l'électricité consommée par l'école, la mairie, le centre équestre et le stade de Naves provient directement de la centrale photovoltaïque. Cette opération a permis à la commune d'économiser plus de 650 € sur sa facture d'électricité ces deux premiers mois hivernaux. Au 1^{er} avril, le centre de loisirs, les services techniques, l'église, le bâtiment des marchés de pays, vont entrer dans l'opération afin d'optimiser

l'autoconsommation.

Lorsque les projets en cours d'étude seront en fonctionnement, l'objectif sera de proposer aux collectivités du territoire de participer à leur tour à des opérations d'autoconsommation collective.

Chiffres sociétaires. Pour rappel, la SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze est une coopérative constituée de 164 sociétaires dont Tulle agglomération, 12 communes du territoire, 149 citoyens dont la plupart travaillent, habitent ou ont habité sur le territoire et 2 entreprises.

Chiffres projets photovoltaïques. La SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze, c'est une centrale photovoltaïque en exploitation et 9 à l'étude. Puissance installée : 100 kWc. Électricité totale produite : 72 MWh. ■

Plus d'informations sur : coeurdecorreze.centralesvillageoises.fr

Maison de l'habitat Les Jeudis soir de l'habitat

Le prochain Jeudi soir de l'habitat aura lieu le 16 mai prochain à partir de 18h. Lucie Lemirre du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corrèze et Yves Fleury, architecte délégué à la Fondation du patrimoine, vous parleront de la rénovation et respect du patrimoine. ■

Pour plus d'informations : Maison de l'Habitat, 2, rue François Bonnelye à Tulle. 05 55 20 67 01. habitat@tulleagglo.fr

EN BREF

Tous au compostage partagé !

Vous souhaitez valoriser vos déchets de cuisine tout en partageant des moments conviviaux ? Il existe le compostage partagé ! Différents sites sont déjà installés dans les communes de Tulle, Naves, Eyrein, Chameyrat, Corrèze, Chanteix, Sainte-Fortunade et plus récemment celles de Chanac-les-Mines et Pierrefitte. Plusieurs sites de compostages vont être inaugurés dans les prochains mois comme celui de Saint-Paul le 27 avril.

Nous recherchons des référents pour participer et animer la vie de nos sites de compostage partagé et des volontaires pour assurer leur bon fonctionnement.

Les composteurs individuels de retour !

Bonne nouvelle pour ceux qui attendaient avec impatience le retour des composteurs ! Qui dit nouvelle campagne de distribution, dit nouvelle procédure. Dès à présent, il vous est possible de faire une demande de pré-réservation de votre kit de compostage sur tulleagglo.fr/commandez-votre-composteur ou en scannant ce QR code :



Karine, maître composteur, prendra contact avec vous afin d'établir si vous remplissez toutes les conditions* pour obtenir le vôtre.

*réservé aux personnes ayant un jardin et n'ayant jamais récupéré de kit de compostage en déchetterie affilié au logement.

Une question ? Contactez Karine Henrion, animatrice prévention et tri des biodéchets et Maître Composteur, au 06 37 24 14 25 ou à karine.henrion@tulleagglo.fr. Plus d'informations sur les biodéchets sur tulleagglo.fr

1100-1200

C'est la moyenne en millimètres du cumul des pluies tombées sur le secteur de Tulle depuis la mi-octobre, selon Météo France. En temps normal, cela correspond quasiment au cumul des précipitations tombées en une année.

Culture en territoire : le renouveau du réseau de Lecture publique

Le réseau de Lecture publique de Tulle agglo se nomme désormais Culture en territoire. À ce nom, s'ajoutent un nouveau logo ainsi qu'un nouveau magazine culturel, « Culture en territoire, le mag ».
Présentation.

Depuis 15 ans, Tulle agglo possède un réseau de Lecture publique qui ambitionne de répondre au mieux aux attentes des usagers en mutualisant les moyens et les ressources des bibliothèques présentes sur son territoire mais aussi en mettant en place des actions contribuant à l'accès à la culture pour tous. Ce dernier rassemble aujourd'hui 16 bibliothèques avec comme figure de proue, la médiathèque intercommunale Éric Rohmer à Tulle.

Après toutes ces années, il était temps de renouveler son image qui n'était



L'INFO EN +

LE LOGO EN DÉTAILS

Le livre symbolise le territoire communautaire comme socle solide et ouvert. Ses pages forment un rayonnement vers les communes de Tulle agglo. La multiplicité des points colorés représente la diversité culturelle mais aussi celle des services proposés. L'apostrophe est un rappel de l'identité graphique de Tulle agglo.

plus en adéquation avec les valeurs portées par les élus de l'agglo. Les bibliothèques sont des lieux d'échange et de rencontre ouverts à toutes les animations culturelles. Ensemble, elles s'adaptent à leur public et à leur époque. Il était nécessaire que le réseau traduise cette idée de modernité mais aussi celles de partage, de rassemblement et d'inclusion qui lui donnent tout son sens.

Pour créer une nouvelle identité, quoi de mieux qu'un nom ? Jusqu'à présent, le réseau de Lecture publique n'avait pas de dénomination propre. Les élus de la commission Culture ont choisi de le renommer : Culture en territoire. À travers ce nom, transparait la volonté de faire culture mais aussi l'idée que le réseau des bibliothèques est un acteur incontournable de la culture sur le territoire communautaire.

Qui dit nouveau nom, dit nouvelle image. Le nouveau logo porte les valeurs que veut transmettre le réseau Culture en territoire : le rayonnement, la diversité et l'ouverture vers l'extérieur.

Au revoir "La Navette", bonjour "Culture en territoire, le mag" ! La 3^e étape du changement d'identité est la création d'un nouveau magazine culturel qui se veut le reflet de la diversité et du dynamisme de la vie culturelle locale. "Culture en territoire, le mag" est un

semestriel qui paraît en mars et en septembre. Il est au format A4 (contre un format A5 pour La Navette) afin de faciliter la lecture.

Il propose une approche différente de son prédécesseur avec des articles de fonds, des portraits et interviews d'acteurs ou partenaires culturels locaux, des reportages, une sélection de documents réalisées par les bibliothécaires ou encore un agenda des animations.

Prochaine étape : un nouveau portail usager. Dans quelques mois, Culture en territoire va basculer sur un nouveau Système Intégré de Gestion de Bibliothèques (SIGB). De ce changement de logiciel métier va découler la mise en ligne d'un nouveau portail usager. Ce dernier sera plus moderne et plus ergonomique que le portail actuel. Il sera notamment possible de : s'inscrire en ligne, consulter le catalogue de tous les documents disponibles sur le réseau, réserver des documents en ligne ou bien contacter directement un bibliothécaire. Le portail sera également en application pour mobiles et tablettes. ■

Retrouvez le premier numéro de "Culture en territoire, le mag" dans toutes les bibliothèques du réseau et en ligne sur tulleagglo.fr



LE PREMIER NUMÉRO CULTURE EN TERRITOIRE, LE MAG S'INTÉRESSE, ENTRE AUTRES, AU SPORT ET AUX JO DE PARIS 2024.

EN BREF



événement

Un Festival aux Champs 2024 qui s'annonce exceptionnel

Le Festival aux Champs revient du 19 au 21 juillet prochains, dans son écrin de verdure au cœur du bourg de Chanteix.

Cette 37^e édition sera placée sous le signe de l'éclectisme avec une programmation qui s'annonce exceptionnelle.

La soirée d'ouverture démarrera avec Les Fils du Facteur. Olivia Ruiz, pour la première fois à Chanteix, présentera son nouvel album savant mélange de rythmes et teinté d'émotions.

La fin de soirée sera ambiancée par les Babylon Circus qui fêtent leurs 30 ans de carrière.

Grosse ambiance en prévision pour la soirée du samedi avec Forever Madame, La Cafetera Roja et Hubert Félix Thiéfaîne dans son spectacle "Replugged".

Pour la clôture de cette édition, une nouvelle déclinaison du projet "On dit cap de" sera présentée. Puis, Thérèse précédera Maxime Le Forestier qui revisitera l'ensemble de son répertoire. L'ambiance ne devrait pas retomber en fin de soirée avec le groupe Sidi Wacho.

Le groupe La Folle Nuit sera le fil rouge du festival. Il assurera les interplateaux et le concert de clôture de chaque soirée.

Retrouvez la billetterie sur : tuberculture.fr

festival

Des Nuits de Nacre : entre diversité et modernité

La 36^e édition des Nuits de Nacre se tiendra du vendredi 28 au dimanche 30 juin prochains à Tulle. Durant 3 jours, 35 groupes joueront des airs de jazz classique, punk et funk, pop et hip-hop ou de rock alternatif. Parmi les têtes d'affiche : le groupe écossais Talisk, l'ensemble D'Cybèles et le duo kora/ accordéon diatonique de Ablaye Cissoko et Cyrille Brotto. Nouvel espace de concert, la Cité de l'accordéon et de patrimoines accueillera deux spectacles, le samedi et le dimanche, autour de la chanteuse Barbara et des poèmes de Bernard Dimey. ■

La programmation complète et la billetterie sont à retrouver sur : accordeon.org

9

Cette année, ce sera la 9^e édition du festival Balad'Oc qui met à l'honneur la langue occitane. Elle se tiendra le 31 mai et le 1^{er} juin à Tulle. Au programme : visites de la Cité de l'accordéon et des patrimoines, conférences, bal et soirée contes. Retrouvez l'intégralité de la programmation sur www.baladocula.org



alsh

Un concert gratuit pour les enfants

Dans le cadre du projet éducatif communautaire, Tulle agglomération poursuit son accompagnement annuel des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du territoire et propose une offre d'activités complémentaires. Après les sports nature, un nouveau partenariat avec les Jeunesses Musicales de France (JMF) est proposé cette année autour du thème de la musique. Cette association, reconnue d'utilité publique, œuvre pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes prioritairement issus de territoires ruraux, éloignés ou moins favorisés.

Le jeudi 18 avril à l'occasion des vacances de Printemps, 96 enfants âgés de 6 ans et plus accueillis par les ALSH ont été invités à assister gratuitement*, à la

salle polyvalente de Laguenne-sur-Avalouze, au spectacle "La boucle est bouclée" de Robin Cavallès, champion du monde de Human beatbox 2023. La représentation était suivie d'une rencontre avec l'artiste afin d'initier les enfants aux techniques du beatbox et de leur faire découvrir la loop station, un instrument utilisé dans la musique électronique.

Un second projet autour du thème de la musique devrait avoir lieu aux vacances d'automne en partenariat, cette fois-ci, avec l'association Des Lendemain Qui Chantent. ■

*Le transport des enfants depuis leurs ALSH vers le lieu du concert a également été pris en charge par Tulle agglomération.

eau potable

Syndicats des eaux : vos contacts

Syndicat Puy des Fourches-Vézère

ZA La Geneste
3, rue Charles Pathé, 19460 Naves
www.spdfv.fr

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique :

. lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
. mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

Standard : 05 55 27 89 77

eau@spdfv.fr

Urgences techniques :

se référer au numéro figurant sur votre facture

Syndicat du Puy la Forêt

Mairie - 7, rue de la Mairie
19450 Chamboulive

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Standard : 05 55 21 44 97

secretariat.puylaforet@outlook.fr

Urgences techniques :

06 80 63 94 16

Syndicat Puy des Fourches - Vézère

Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

201, rue des Sources - 19330 Favars
www.syndicat-eau-maumont.com

Accueil du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h

Standard : 05 55 29 45 10

eau.maumont@orange.fr

Urgences techniques : 06 80 36 83 24

Syndicat des eaux du Maumont

Syndicat des Eaux des Deux Vallées

6, route des Deux Vallées
Les Crozes - 19150 Saint-Paul

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Standard : 05 55 26 21 60

accueil@sd2v.fr

technique@sd2v.fr

Urgences techniques : se référer au numéro figurant sur votre facture

Syndicat des eaux des Deux Vallées

~ Périmètre de Tulle agglo



La parole à...

GROUPE MAJORITÉ COMMUNAUTAIRE DE TULLE AGGLO

À l'heure où Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, annonce un plan pour réaliser 10 milliards d'euros d'économies sur l'année 2024 pour l'Etat et à l'heure, où on nous annonce une inflation qui sera supérieure à ce qui était prévu, nous votons le budget 2024 de Tulle Agglo.

Même si celui-ci s'est, une nouvelle fois, construit, dans un contexte difficile entre la faible croissance mondiale, la crise énergétique et les incertitudes géopolitiques, il va aussi pouvoir répondre à des enjeux de territoire, des enjeux économiques, des enjeux d'attractivité et de développement d'offres de service.

Ce travail mené conjointement par les élus et les agents permet de présenter un budget prudent, montrant la volonté de poursuivre la maîtrise des coûts de dépenses de fonctionnement.

Il s'est construit, aussi, avec une volonté forte de la majorité, suivie à l'unanimité par le conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire, de ne pas augmenter l'impôt des habitants de l'agglomération.

Du côté des investissements, l'année 2024 sera marquée par un programme ambitieux, à hauteur de 18M d'euros.

Ces grands investissements vont permettre de poursuivre les actions visant à répondre aux besoins des habitants de notre territoire et aux enjeux de demain, notamment dans les domaines de la transition énergétique, du traitement des déchets avec la mise en place de la taxe incitative.

Mais un autre projet d'envergure va également voir le jour sur 2024/2025 autour de la piscine intercommunale qui se trouve sur Tulle. Cet équipement transféré à l'agglomération de Tulle en 2017 a be-

soin d'un grand coup de neuf !

Energivore et couteuse, la piscine n'en reste pas pour autant un équipement indispensable. Elle répond à un besoin pour nos enfants avec l'apprentissage de la natation, aux jeunes et aux moins jeunes pour le sport et la santé. Mais elle doit aussi proposer des espaces de bien-être. Alors pour joindre l'utile à l'agréable, 5,2 millions d'euros vont être investis pour réduire les coûts autour des consommations de cet équipement mais aussi pour réagencer les espaces, installer un tout nouveau toboggan et y intégrer un nouvel espace bien-être.

Les travaux se termineront avant l'été 2025 pour que petits et grands puissent profiter de tous ces nouveaux aménagements ! ■

Betty Dessine,
vice-présidente de Tulle agglo
et maire de Chambouive

GROUPE OPPOSITION

Pour faire simple, le SCot est un document d'urbanisme imposé aux agglomérations. Il détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire sur deux décennies. Cette planification intègre des thématiques liées à l'environnement, au patrimoine, à l'agriculture, à l'habitat, à la forêt, même au climat. Le 14 mars dernier, dans une volonté soudaine de soutenir la démocratie participative, Tulleagglo proposait une réunion pour que chacun puisse promouvoir sa vision dans la gestion à venir du pays de Tulle, notre bassin de vie.

Aux abonnés absents

Ce fut un échec complet. Peu de citoyens, deux associations esseulées, quelques maires épars, une vingtaine de personnes tout au plus. Mauvaise communication ou signe tangible de l'éloignement entre les citoyens et leurs édiles ? Le plus surprenant reste qu'il y ait eu aussi peu de maires pour un document qui va fixer drastiquement le cadre des mandatures prochaines. Cet état de fait est plus certainement révélateur du sentiment diffus chez ces derniers de devenir, de plus en plus,

des animateurs sociaux, des rois nus contraints d'abandonner leurs anciennes prérogatives, irrémédiablement dépouillés par les transferts de compétence.

Un déclin démographique chronique

Dans son étude préparatoire, le cabinet conseil rédacteur des préconisations du SCot a livré une expertise sur notre collectivité qui suggère les faillites des trois mandatures socialistes successives. À titre d'illustration, nous avons perdu 1 300 personnes sur les vingt dernières années, un chiffre stigmatisant qui s'ajoute aux 680 emplois en moins pour les deux dernières années. Tulleagglo n'arrive pas à construire une attractivité qui fixerait des populations nouvelles de manière à compenser ce déclin. Les choix de la province après la période du covid, le télétravail n'auront pas profité à notre territoire.

Le triangle d'or

Toutefois parmi les 43 communes, certaines restent plus attractives que d'autres. Elles sont principalement sur la dorsale de l'A20, Saint Germain-les-Vergnes, Chanteix, Saint-

Clément, Seilhac, à cheval sur trois bassins d'emplois Brive, Tulle, Limoges. Elles voient s'établir une nouvelle génération d'actifs.

Une vision archaïque

Pour la décennie à venir, Tulleagglo s'entête à promouvoir trois pôles dans son aménagement : conforter Tulle, la ville centre qui ne cesse de se paupériser tout en continuant de perdre sa population, soutenir le centre-bourg de Corrèze s'échinant dans une lutte désespérée contre la désertification, et enfin Seilhac à la vitalité superbe et hautaine. Ne pas concevoir une nouvelle polarité sur la façade ouest serait une erreur historique en terme d'aménagement territorial. Le Pays de Tulle vit dans l'orbite de Brive, c'est indéniable. Tulleagglo s'essouffie en s'enfermant dans une insularité où elle planifie des armatures entre bourgs remontant au XIX^e siècle. Elle se trompe une fois de plus. Le pays de Tulle doit s'inscrire dans les synergies du siècle naissant. ■

Raphaël Chaumeil,
conseiller communautaire,
conseiller municipal de Tulle

EXPOSITION TEMPORAIRE

OBJECTIF CITÉ



du 6 avril au 2 juin 2024

De la Banque au Musée : retour sur le chantier,
en partenariat avec le Club Photo ASPTT Tulle.

Cité de l'accordéon et des patrimoines

Tarif compris dans le billet d'entrée

© Pierre SOULIER, Club Photo ASPTT Tulle



www.citedelaccordeon.com



@citedelaccordeon